

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 8 AVRIL 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	38	38 + 3 pouvoirs

Date de convocation 2 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire en visioconférence, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK, William GRAFF, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : David BLASIUS par Sébastien POINT, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS et Jocelyne PANO par Pierre JULIEN.

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Embauche d'agents de sensibilisation au sein du pôle environnement et transition énergétique

N° de délibération : 32

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
38	41	41	0	0	0

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

Afin de répondre aux objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement, et par la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, le Bassin a engagé de nombreux projets ambitieux tels que la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi). De nombreuses actions ont accompagné et accompagneront cette politique afin de concourir à l'atteinte de ses objectifs :

- Installation de conteneurs enterrés et déploiement des contrôles d'accès pour individualisation de la part variable ;
- Développement des extensions des consignes de tri à tous les emballages plastique en lien avec les résultats de la campagne de caractérisation réalisée en 2020 ;
- Etendre le tri des biodéchets à l'ensemble des habitants ;
- Remplacer le parc de bornes à verre pour redynamiser la collecte ;
- Modernisation et extension de la déchèterie avec l'intégration de nouvelles filières de tri et l'installation d'un contrôle d'accès.

L'ensemble de ces projets nécessitera des phases de sensibilisation et de communication importante afin de continuer l'accompagnement des habitants dans l'application des gestes du tri pour plus de performance et plus largement dans les comportements éco citoyens.

Afin d'assurer cette mission de sensibilisation, il est proposé l'embauche de 2 agents en service civique, sur le fondement de la loi n°2010-241 du 10 mars 2010, pendant une durée maximale de 8 mois. Cette mission d'information individualisée s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans et figure dans le référentiel de l'agence du service civique au titre de l'éducation à l'environnement.

Les agents seront recrutés sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de 24 heures par semaine, réparties au maximum sur 6 jours, à partir de mai 2021. Le temps de travail s'entend du lundi au dimanche inclus et comprend le travail en soirée. Les repos hebdomadaires et pauses quotidiennes seront fixés dans le respect de la réglementation en vigueur.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à recruter deux agents en service civique.

AUTORISE le Président à signer, au nom de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, tout document nécessaire pour l'engagement des agents concernés.

Fait et délibéré les jours, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Laurent TROGRIC